# PROTECTION ET GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA SOMME.

Dans le cadre de la politique qu'il conduit en faveur de l'environnement, et des compétences en matière d'Espaces Naturels Sensibles qu'il détient en vertu du Code de l'Urbanisme (article L et R 142-1 et suivants), le Conseil Général de la Somme, qui gère les crédits de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S), a une mission de préservation, de gestion, de mise en valeur et d'ouverture au public de milieux naturels de grande qualité, et souhaite, à ce titre, constituer un réseau de milieux riches et diversifiés, véritable «vitrine nature» du Département.
A cette fin, et dans le cadre du Plan Départemental de l'Environnement, le Conseil Général mène actuellement une réflexion très approfondie en collaboration avec l'Etat. Ainsi, l'Assemblée Départementale a récemment décidé de lancer la réalisation d'un schéma départemental de protection et de gestions des milieux naturels, destiné à identifier les secteurs prioritaires d'intervention et à établir, avec l'ensemble des acteurs concernés une véritable stratégie d'actions pour le moyen terme.

Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie est, à ce titre, un acteur privilégié ; en effet, intégré au réseau national «Espaces Naturels de France», il a été créé en 1989 pour préserver et valoriser, sur les plans écologiques et pédagogique notamment, les espaces naturels les plus remarquables de la région. Il a déjà mené de nombreuses actions dans ce cadre grâce, en particulier, aux aides financières provenant de sources diverses : Etat, Région, Département, Communes, Fonds Mondial pour la Nature, donnateurs privés. C'est ainsi que dans la Somme, il a mis en oeuvre des modalités de gestion «écologique» en Vallée d'Acon et sur le coteau calcaire de Guizancourt ; il réalise en outre le fichier du patrimoine naturel du département (Z.N.I.E.F.F.,...) et conduit une étude diagnostic sur l'écologie des dunes littorales.
D'ores et déjà, le Conseil Général de la Somme a amorcé, lors de son débat d'orientation budgétaire pour 1993, un partenariat étroit avec le Conservatoire en lui apportant un soutien financier pour ces différentes réalisations.
L'Assemblée Départementale a souhaité, lors de son dernier débat d'orientation budgétaire et du vote de son budget primitif 1994, que ce partenariat soit renforcé dans le cadre d'une convention.

L'objet de cette convention porte sur un partenariat entre le Conseil Général de la Somme et le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie permettant de mener et accompagner, avec l'ensemble des partenaires concernés, des actions de préservation, de gestion et de mise en valeur des milieux naturels remarquable de la Somme. Le Conseil Général de la Somme finance un poste et charge le Conservatoire d'assurer les missions suivantes :
- Participation àl'élaboration du schéma départemental de protection et de gestion des milieux naturels.
- Montage de projets en collaboration avec le Département et l'ensemble des parties concernées (propriétaires publics et privés ou ayants droits, collectivités, associations), suivi des opérations (expertise de l'état initial des milieux considérés), objectifs de gestion, suivi scientifique et technique, assistance technique du Département.

Cette convention est conclue pour une année.